



ÉDITO

CONTACT MAIRIE
05 45 91 05 19
mairie.trois-palis@wanadoo.fr
www.trois-palis.fr

HORAIRES
Lundi : 8h - 12h 13h30 - 18h
Mardi : 8h - 12h
Mercredi : 13h30 - 18h
Jeudi : 8h - 12h
Vendredi : 8h - 16h30

Nous venons de traverser une crise sanitaire sans précédent dans l'histoire moderne de notre pays. Même si nous avons eu la chance d'être dans une région relativement épargnée au regard de ce qui a pu se passer en certains points du territoire national, nous savons que ce fut un moment compliqué voire douloureux pour nombre d'entre nous.

Dans une moindre mesure, cela n'a pas été facile non plus d'administrer une commune qui, au sortir d'un scrutin pour le moins curieux, continuait à être administrée par l'ancienne équipe municipale alors qu'une nouvelle venait d'être élue mais ne pouvait pas entrer en fonction. Même si pour la distribution des masques, anciens et nouveaux conseillers se sont tous impliqués.

Nous tenons également à remercier tout ceux qui sont venus voter au premier tour des municipales, tout en comprenant toutefois ceux qui ont préféré se tenir à l'écart des urnes.

Le 25 mai, nous avons enfin pu installer le nouveau conseil municipal et dans la foulée constituer les diverses commissions ou nommer nos délégués aux différents syndicats dans lesquels nous siégeons. Nous avons donc trois mois à rattraper ; et c'est dans ce contexte que le vote du budget, que nous vous présentons ordinairement dans le bulletin du premier semestre, ne sera voté qu'au mois de juillet.

Il en va de même concernant notre projet d'aménagement du bourg qui après bien des aléas avec l'architecte des bâtiments de France, verra la suite de son étude reportée au mois de septembre. C'est un projet dont nous vous parlons depuis plusieurs mois, qui nous tient à cœur et pour lequel la SEMEA a anticipé en lançant d'ores et déjà les travaux de remplacement du réseau d'eau.

Dans l'attente de cette rentrée de septembre, dans un climat sanitaire que nous espérons vivement plus rassurant, nous vous souhaitons à toutes et à tous, anciens et nouveaux habitants, un bel été et des congés distrayants.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Nous avons le plaisir de vous présenter ci-après la constitution du conseil municipal ainsi que les représentants aux différentes instances et commissions, désignés lors du conseil municipal du 2 juin 2020.



Denis DUROCHER
MAIRE

ADJOINTS AU MAIRE



Eddie WOJCIECHOWKI
1^{ER} Adjoint



Brigitte POMMERAUD
2^e Adjointe



Morgan VANDESTICK
3^e Adjoint

CONSEILLERS MUNICIPAUX



Cynthia ARTAUT



Fatma BENGUELLA



William BESSONNET



Sandra BOUCHET



Floriane CHARLES



Julie EYSSARTIER



Virginie GALY



Charles GRUET



Gérard JUANOLA



Fabrice MARIE



Bruno TOCANNE

LISTE DES COMMISSIONS ET MEMBRES

Vie sociale et culturelle

POMMERAUD Brigitte
TOCANNE Bruno
BESSONNET William
BOUCHET Sandra
GRUET Charles
WOJCIECHOWSKI Eddie
GALY Virginie
BENGUELLA Fatma
EYSSARTIER Julie
JUANOLA Gérald

Bâtiments publics, gestion de l'énergie

VANDESTICK Morgan
GRUET Charles
BESSONNET William
BOUCHET Sandra
CHARLES Floriane

Voirie, assainissement, réseaux, urbanisme

MARIÉ Fabrice
VANDESTICK Morgan
POMMERAUD Brigitte
GALY Virginie

Espaces verts, environnement, cimetière

VANDESTICK Morgan
CHARLES Floriane
WOJCIECHOWSKI Eddie
BENGUELLA Fatma
BOUCHET Sandra
MARIÉ Fabrice
EYSSARTIER Julie
ARTAUT Cynthia

Finance & budget

Tous les membres du conseil

Communication

WOJCIECHOWSKI Eddie
BENGUELLA Fatma
TOCANNE Bruno
GRUET Charles
VANDESTICK Morgan
POMMERAUD Brigitte
JUANOLA Gérald

Commission d'appel d'offres

MARIÉ Fabrice	titulaire
VANDESTICK Morgan	titulaire
CHARLES Floriane	titulaire
POMMERAUD Brigitte	suppléante
JUANOLA Gérald	suppléant
ARTAUT Cynthia	suppléante

SYNDICATS ET ORGANISMES

Sivos Trois-Palis / Champmillon

DUROCHER Denis	titulaire
BOUCHET Sandra	titulaire
POMMERAUD Brigitte	titulaire
EYSSARTIER Julie	suppléante
CHARLES Floriane	suppléante
BENGUELLA Fatma	suppléante

Communauté d'agglomération de Grand Angoulême

DUROCHER Denis	titulaire
WOJCIECHOWSKI Eddie	suppléant

SDEG - Syndicat Départemental d'Électricité et de gaz

MARIÉ Fabrice	titulaire
DUROCHER Denis	suppléant

ATD 16 - Agence Technique Départementale

MARIÉ Fabrice	titulaire
---------------	-----------

SIVU de la Fourrière

CHARLES Floriane	titulaire
GRUET Charles	suppléant

Syndicat de lutte contre les fléaux atmosphériques

JUANOLA Gérald	titulaire
ARTAUT Cynthia	suppléante

CAUE - Conseil d'architecture et d'urbanisme

VANDESTICK Morgan	titulaire
-------------------	-----------

Centre social Effervescentre

EYSSARTIER Julie	titulaire
BOUCHET Sandra	suppléante

Conseil administration EHPAD "Les Alins du Maréchal"

POMMERAUD Brigitte	titulaire
WOJCIECHOWSKI Eddie	suppléant

AMÉNAGEMENT DU BOURG

Comme vous avez pu le lire dans l'éditorial, la SEMEA a anticipé les futurs travaux d'aménagement du bourg en procédant au remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable.

Cette canalisation, parmi les premières posées à Trois-Palis lors de l'arrivée de l'eau courante dans notre village, était vétuste et aurait demandé à brève échéance des interventions de maintenance ou de remplacement.

La SEMEA a donc jugé plus raisonnable de procéder à son remplacement avant que ne démarrent les travaux d'embellissement, évitant ainsi de prendre le risque d'ouvrir par la suite une chaussée récemment refaite.

A l'occasion de ces travaux il a été décidé de déplacer la borne d'incendie, qui outre d'être disgracieuse n'aurait pas manqué de nous gêner dans le futur projet d'aménagement.

LA MAIRIE A BESOIN DE VOS TALENTS !

La Mairie de Trois Palis souhaite créer un nouveau logo afin d'affirmer son identité en mettant en avant les caractéristiques du village que ce soit celles de son patrimoine, de son histoire, de sa qualité de vie ou de son environnement.

Dans une dynamique participative au sein de notre village, nous souhaitons associer nos concitoyens, même les plus jeunes, à ce projet sympathique « Dessine ton logo » .



Les dessins peuvent nous être envoyés avant le 15 Septembre 2020

- ◆ par courrier : Mairie, 1 route de l'Ecole, 16730 Trois Palis
- ◆ par mail : mairie.troispalis@wanadoo.fr
- ◆ Remise en boîte aux lettres de la mairie

Le but est d'imaginer le futur logo de notre village, et de nous raconter au travers de votre création son histoire ou son environnement.

Nous vous remercions par avance de votre participation.



« JAZZ(S) À TROIS PALIS »

18/19/20 septembre 2020, 3° édition annulée

Comme de très nombreux festivals à travers l'hexagone et au delà de nos frontières, nous avons dû annuler la troisième édition du festival « Jazz(s) à Trois Palis ».

Un festival, aussi « petit » soit-il en matière de budget, se prépare au minimum 6 mois à l'avance. Il est nécessaire de trouver des partenaires, que ce soit en termes d'aides financières - indispensables pour pouvoir proposer des concerts de qualité à des prix abordables, dont certains gratuits - ou en termes d'organisation, de prêt et/ou location de matériel et, bien sûr, de programmation.

Si cette programmation avec nos partenaires autres que financiers était bouclée avant le confinement, nous n'avons pas obtenu de réponses à temps des organismes d'aides publiques (sociétés civiles, collectivités territoriales) que nous avons sollicités avant cette pandémie, les autres n'acceptant plus de dossiers de la mi-mars au mois de Juin...

Pour ces raisons mais aussi parce que tout au long de cette crise les informations ont été pour le moins contradictoires, qu'au moment de prendre la décision au mois de mai il était question d'une deuxième vague d'épidémie en septembre / octobre et qu'une petite structure comme la nôtre n'a pas une trésorerie suffisante pour prendre le risque d'organiser un festival sans les garanties, nous avons décidé d'annuler cette édition pour nous consacrer avec encore plus d'énergie à celle de l'an prochain.

Rendez vous en 2021 !

L'équipe de l'association « L'affiche » et du « réseau imuZZic »

12, rue du bourg - 16730 Trois Palis

Site <https://www.imuzzic-brunotocanne.com/>



GESTES BARRIERES

Face aux infections respiratoires, des gestes simples permettent de préserver votre santé et celle de votre entourage en limitant la transmission du virus :



Prenez soin de vous et protégeons-nous les uns les autres

MOUSTIQUE TIGRE

Depuis le 1er Janvier 2020, la Charente a intégré la liste des départements considérés comme étant colonisé par *Aedes Albopictus* autrement appelé Moustique Tigre. Il a la particularité de piquer surtout pendant la journée et sa piqûre est douloureuse. Il est reconnaissable à sa silhouette noire et des rayures blanches, sur l'abdomen et les pattes.

Le moustique tigre peut transmettre certaines maladies tropicales à l'homme comme la dengue, le chikungunya ou encore Zika



Le moustique se développe en quatre étapes : œuf, larve, nymphe et adulte. Les larves de moustiques ont besoin d'eau stagnante pour se développer. Tous les moustiques n'occupent pas la même niche écologique. Le moustique « tigre » (*Aedes albopictus*) est fortement affilié à l'homme et il vit au plus près de chez nous. Il se déplace peu.

Ainsi, le moustique qui vous pique est né chez vous !

Il se développe dans de petites quantités d'eau : des soucoupes de pots de fleurs, des vases et tout récipient contenant de l'eau.

Les moustiques aiment vivre près de nos maisons parce qu'ils y trouvent :

- ◆ De la nourriture pour leurs œufs, en nous piquant ;
- ◆ Des endroits pour pondre dans les eaux stagnantes ;
- ◆ Des lieux de repos à l'ombre des arbres.

Pour éliminer les larves de moustiques, il faut :

- ◆ Éliminer les endroits où l'eau peut stagner ;
- ◆ Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine ou si possible supprimer les soucoupes des pots de fleurs ;
- ◆ Vérifier le bon écoulement des eaux de pluies et des eaux usées ;
- ◆ Couvrir les réservoirs d'eau avec un voile moustiquaire ou un simple tissu ;
- ◆ Couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau (eau de Javel, galet de chlore...).

Pour éliminer les lieux de repos des moustiques adultes, pensez à :

- ◆ Débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies ;
- ◆ Elaguer les arbres ;
- ◆ Ramasser les fruits tombés et les débris végétaux ;
- ◆ Réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage) ;
- ◆ Entretien votre jardin.

QUELQUES RAPPELS DE BON VOISINAGE

Nuisances sonores

Les bruits supérieurs aux fréquences habituelles dus à des travaux de jardinage ou de bricolage sont autorisés uniquement sur ces plages horaires :

- ◆ les jours ouvrables : 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 ;
- ◆ les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- ◆ les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Source : arrêté préfectoral du 20 avril 1999.

Ordures ménagères

Pour rappel :

- ◆ Les bacs noirs seront ramassés le lundi matin à partir de 5 heures --> pensez à sortir vos poubelles la veille
- ◆ Les bacs jaunes seront ramassés le jeudi soir à partir de 20 heures --> pensez à sortir vos poubelles avant 20 h
- ◆ Les bacs doivent être impérativement rentrés au domicile après le ramassage par les services techniques

Toutes les infos concernant la collecte et le tri des ordures ménagères sont sur le site www.pluspropremaville.fr

Feux de jardin

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment) . Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve.

Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

Que faire de ses déchets verts ?

Il est possible :

- ◆ de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps
- ◆ de les déposer conformément aux règles mises en place par la commune (déchetterie ou collecte sélective)

Il est donc interdit :

- ◆ de les brûler à l'air libre
- ◆ de les brûler avec un incinérateur de jardin.

Animaux errants



I-CAD : Sous délégation du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, la société I-CAD a pour mission la gestion du Fichier National d'Identification des **Carnivores Domestiques** en France

INFO PRATIQUES

Möbius

La desserte en bus de Trois-Palis par la STGA a évolué. Il est possible de réserver une demi journée à l'avance c'est-à-dire le matin pour l'après midi ou la veille au soir pour le matin. Cela a un coté très pratique.

Nous disposons pour « Puybetier », « les Allins » et « Roctaille » 16 courses par jour (12 vacances scolaires et samedi) reliant la ligne 7 à la mairie de Nersac, et pour « Mairie de Trois Palis » 20 courses reliant la ligne 2 à Fléac (16 vacances scolaires et samedi).

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site stga.fr.

Gratuité de la piscine pour les enfants

Comme l'an dernier, le Grand Angoulême renouvelle la gratuité de la piscine de NAUTILIS du 29/06 au 1/09/2019 inclus, et La Couronne fait de même avec sa piscine municipale :

- ◆ les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 17h30
- ◆ pour les enfants âgés de 12 ans et moins (nés après le 1er juillet 2006).

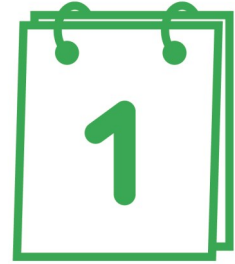
Pour en bénéficier, vous devez présenter la carte « Mon été Grand Angoulême » de chaque enfant à l'entrée de la piscine. Cette carte est à retirer en mairie sur présentation d'une photo d'identité de l'enfant et un justificatif de domicile.

Bibliothèque

La bibliothèque municipale est de nouveau ouverte pour vous accueillir, avec port du masque obligatoire,

- ◆ le samedi de 10h30 à 12h
- ◆ et le mercredi de 17h30 à 18h30

NOTEZ SUR VOS AGENDAS



Club de l'amitié

15 octobre 2020	Sortie fruits de mer
24 octobre 2020	Repas des aînés / Sortie Espelette
5 novembre 2020	Sortie cabaret à Mésos
21 novembre 2020	Concours de tarot
8 décembre 2020	Repas du club au restaurant
19 décembre 2020	Noël des enfants
12 janvier 2021	Assemblée générale du club et galette

Comité des fêtes

5 septembre 2020	Jeu de boules et soirée grillade
20 septembre 2020	Vide grenier sur le parking de l'école
7 décembre 2020	Assemblée générale du comité des fêtes

DES RIRES ET DES PLEURS

Nous vous informons que le Règlement Général de la Protection des Données Personnelles ne nous autorise plus à mentionner le patronyme et les renseignements associés de nos concitoyens dans cette rubrique.

Les familles désireuses d'informer par le biais de celle-ci devront le faire expressément par écrit.

Nous seront toujours heureux de vous rendre ce service.